

OBJET DECLASSEMENT DE TERRAINS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DM 533-740-742-820 et DN 302 / Rue Georges Clémenceau - Camélias

La convention pluriannuelle de rénovation urbaine signée en Novembre 2009 sur le quartier des Camélias fixe les modalités d'intervention de la Commune de Saint-Denis et de ses partenaires opérationnels et financiers sur le projet, notamment en matière foncière.

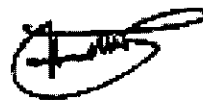
Dans ce domaine, l'une des toutes dernières actions à engager porte sur la cession à la Foncière Logement, à l'euro symbolique, d'un terrain permettant la réalisation d'une opération d'au moins 40 logements du secteur libre.

Le terrain retenu est celui de l'ancien plateau noir du haut de la rue des Camélias, pour une emprise de 4 430 m² environ.

Vu sa vétusté, cet ancien équipement sportif de proximité a été supprimé dans le cadre des travaux du PRU des Camélias.

Le classement de ce bien dans le domaine public n'ayant plus lieu d'être, je vous demande de bien vouloir prononcer son déclassement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/12/2016 17:46

OBJET **DECLASSEMENT DE TERRAINS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**
DM 533-740-742-820 et DN 302 / Rue Georges Clémenceau - Carnélias

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 16/7- 16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Constate la désaffectation et décide le déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain constituée par les parcelles cadastrées sections DM n° 533, 740, 742, 820 et DN n° 302, à l'état de friche aujourd'hui, pour une superficie de 4 430 m² environ.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/12/2016 17:46

